
Renvoi au comité d'instruction publique de la pétition de la société des amis de la liberté et de l'égalité de l'Isle-Dieu qui demande que la Convention interdise les anciens almanachs, lors de la séance du 24 ventôse an II (14 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'instruction publique de la pétition de la société des amis de la liberté et de l'égalité de l'Isle-Dieu qui demande que la Convention interdise les anciens almanachs, lors de la séance du 24 ventôse an II (14 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 457;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31016_t1_0457_0000_24

Fichier pdf généré le 22/01/2023

scrutin épuratoire. Elle annonce en même temps que dans peu elle en enverra un second ; enfin, elle demande l'exécution du décret qui ordonne l'envoi du bulletin à toutes les sociétés populaires.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de correspondance et au ministre de la guerre, chacun en ce qui le concerne (1).

25

L'agent national près le district de Janville prévient la Convention que le receveur du district vient d'expédier à la trésorerie nationale 597 marcs 2 onces 4 gros d'argenterie ; lesquels, joints aux 71 marcs 6 gros déjà envoyés par la société populaire du chef-lieu de canton de Gommerville, donnent 668 marcs 8 onces 4 gros. Ces envois sont indépendans de ceux faits précédemment par ce district à la monnaie d'Orléans, dans les années 1792 et 1793 (vieux style), montans à 310 marcs 6 gros, le tout provenant de diverses églises.

Le même receveur a encore expédié à l'administration des armes 4,193 liv. et demie de cuivre, potain, étain et plomb, provenans aussi des églises.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi à l'administration des domaines (2).

26

Le républicain Lavalette Vérine, maire de la commune de Poussac-la-Montagne, rend compte de tout ce qu'il a fait pour la chose publique, depuis le commencement de la révolution. Il instruit la Convention que, jaloux de suivre les vrais principes de l'égalité, il vient de s'unir avec la fille d'un sans-culotte, pauvre, mais ornée de vertus républicaines. « Je partagerai, dit-il, avec elle la médiocre fortune qui me reste. »

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Poussac-la-Montagne, 27 niv. II. A la Conv.] (4).

« Républicains,

Ce n'est pas assez pour un républicain d'en avoir professé les principes dès le commencement de la Révolution; d'avoir depuis cet époque fait des dons sans nombre à sa patrie, de luy avoir offert son bien, son corps, et son sang; d'avoir dans tous les temps employés pour elle ses veilles, ses foibles lumières et généralement tout ce qu'il a de plus cher; ce n'est pas assez dis-je d'avoir tiré de l'assoupissement les citoyens de la commune de Poussac où ils avoient été plongés par des intrigants et des fanatiques et à qui le représentant du peuple Louvet a rendue justice, d'avoir relevé l'esprit publique

(1) P.V., XXXIII, 309-10. Bⁱⁿ, 28 vent. (1^{er} suppl^t); J. Sablier, n^o 1197.

(2) P.V., XXXIII, 310. Bⁱⁿ, 28 vent. (2^o suppl^t).

(3) P.V., XXXIII, 310.

(4) C 295, pl. 992, p. 32, 33.

de cette même commune en l'invitant par mon exemple à faire des dons.

De l'égalité jay jetté à cet effet mes vues sur la fille d'un vray sans-culotte qui a pour dotte des vertus républicaines, je partagerois avec elle la médiocre fortune qui me reste, et je ne rougirois pas comme on auroit fait autre fois de la prendre pour ma compagne; puisse mon exemple embraser le cœur de tous ceux qui sont vraiment républicains et alors l'on dira avec raison Vive la liberté, l'égalité, Vive la République, Vive la Montagne. S. et F. ».

LAVALETTE-VÉRINE.

27

Les administrateurs du directoire du district de Montagne-sur-Aisne se plaignent qu'ils ont envoyé à la Convention, il y a environ trois décades, un état détaillé des dons faits par les communes de leur arrondissement, en faveur de leurs frères d'armes, et que le bulletin de correspondance n'en a fait aucune mention. Ils en font passer un nouveau, dont le montant consiste en 47 marcs d'étoffes d'or, 63 marcs 7 onces 4 gros de galons et étoffes d'argent, et 42 marcs de galons faux. Ils prient la Convention de le faire insérer au bulletin, et d'y faire réintégrer le précédent, omis.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de correspondance (1).

28

Le citoyen Blouet, ci-devant curé de Bruz, près Rennes, annonce qu'il s'est démis de la prêtrise ; il prie la Convention de lui donner en échange de la pension que la loi lui accorde, ou de l'emploi, ou un champ, afin qu'il ne soit à charge ni à ses frères, ni à la République.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité d'instruction (2).

29

La société des amis de la liberté et de l'égalité de l'Isle-Dieu, séante au rocher de la Sans-Culotterie, demande que la Convention nationale défende l'impression et la vente des almanachs de l'ancien style.

Renvoyé au comité d'instruction publique (3).

[Ile d'Yeu, 29 pluv. II] (4).

« Législateurs,

Lorsque par décrets émanés de la sagesse nationale, vous cherchez à remplacer le siècle des préjugés par celui de la Raison, pourquoi des imprimeurs cherchent-ils à nous fatiguer l'ima-

(1) P.V., XXXIII, 310. Bⁱⁿ, 28 vent. (2^o suppl^t). Voir ci-dessus, même séance, n^o 4.

(2) P.V., XXXIII, 311. Bⁱⁿ, 28 vent. (1^{er} suppl^t). Pièce en déficit dans F¹⁷ 1010^B, p. 2765.

(3) P.V., XXXIII, 311.

(4) F¹⁷ A 1010^B, pl. 2, p. 2777.